



Appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des organisations de la société civile marocaine

Projet : « Promouvoir l'accès à la justice pour les personnes et les groupes vulnérables au Maroc »

Clôture des candidatures : 05 avril 2026.

Avocats sans Frontières (ASF) est une ONG Internationale basée à Bruxelles dont l'objectif est de contribuer à la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables. Avocats Sans Frontières a des missions permanentes en Tunisie, en RDC, en RCA, en Ouganda et au Maroc. Au Maroc, Avocats Sans Frontières vise à promouvoir l'accès à la justice et à garantir la protection des droits humains notamment des personnes en situation de vulnérabilité. Plus précisément, ASF cherche à renforcer le pouvoir d'agir des justiciables en mettant en place des services d'aide légale accessibles, à permettre une prise en charge de qualité par les acteurs de l'aide légale et à effectuer un plaidoyer pour un environnement juridique respectueux des standards nationaux et internationaux.

1. Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt :

Au Maroc, de nombreuses personnes et groupes vulnérables rencontrent encore des obstacles majeurs dans l'accès à la justice et la protection de leurs droits fondamentaux. Ces défis sont liés à la persistance de discriminations, à la stigmatisation sociale et à des dispositifs de soutien juridique et psychosocial souvent insuffisants ou fragmentés.

Face à cette réalité, le projet « **Promouvoir l'accès à la justice pour les personnes et les groupes vulnérables au Maroc** », mis en œuvre par Avocats Sans Frontières (ASF) financé par le Bureau de la Démocratie, des Droits de l'Homme et du Travail (DRL), s'inscrit dans une dynamique de renforcement des mécanismes de soutien juridique existants et de mise en réseau des organisations de la société civile. L'objectif est de créer un système d'orientation efficace, capable d'accompagner les personnes concernées et de favoriser leur réintégration sociale et économique.

C'est dans ce cadre que le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé. Il vise à identifier et accompagner des associations locales et régionales souhaitant développer des initiatives concrètes en faveur de l'accès à la justice et de la protection des droits humains. Les projets retenus bénéficieront d'un appui technique et méthodologique continu, afin de renforcer les capacités des acteurs impliqués en matière d'accompagnement juridique, de plaidoyer et de dialogue avec les décideurs politiques.

Au-delà du financement, l'AMI ambitionne de créer une communauté de pratique réunissant les OSC bénéficiaires et les acteurs institutionnels, pour favoriser l'échange d'expériences, la capitalisation des pratiques prometteuses et le développement d'un plaidoyer territorial et national cohérent. En soutenant ces initiatives, le projet entend contribuer durablement à l'évolution des politiques publiques, des comportements et des attitudes, en cohérence avec les orientations nationales en matière de justice sociale, de gouvernance participative et de respect des droits humains.

2. Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt :

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans la volonté de renforcer l'accès équitable à la justice et de garantir la protection des droits humains pour toutes les personnes en situation de vulnérabilité au Maroc. Il vise à encourager l'émergence d'initiatives concrètes et durables en faveur de l'accès à la justice et de la protection des droits des personnes et groupes marginalisés, en renforçant la contribution des organisations de la société civile aux politiques publiques et aux dispositifs locaux de soutien juridique et social, tout en créant des passerelles efficaces entre les acteurs institutionnels et associatifs.

Les projets sélectionnés devront promouvoir une approche intégrée et inclusive, centrée sur la dignité humaine, l'égalité et la participation citoyenne, tout en proposant des approches innovantes et adaptées aux réalités locales, capables de répondre aux besoins spécifiques des populations marginalisées et de favoriser un changement durable.

L'objectif est de soutenir des associations à travers des subventions et un accompagnement technique, afin de renforcer leurs capacités opérationnelles, organisationnelles et stratégiques, et de leur permettre de mettre en œuvre des initiatives novatrices qui contribuent à l'évolution des pratiques, des comportements et des politiques en matière de justice et de droits humains.

3. Critères d'éligibilité:

- Être une association marocaine ;
- Avoir une durée d'existence officielle d'au moins deux ans (2) ans ;
- Être active sur le territoire national, régional ou local.

4. Dossier de candidature

- Le dossier juridique de l'OSC ;
- Le Formulaire de soumission d'idée de projet (Annexe 1) dûment complété ;
- La Matrice du cadre logique (Annexe 2) ;
- Le Budget prévisionnel détaillé du projet (Annexe 3).

5. Domaines et types d'actions éligibles

Les projets proposés dans le cadre du présent appel devront s'inscrire dans la vision globale du programme, à savoir : promouvoir la dignité humaine, garantir l'égalité des droits et renforcer l'accès effectif à la justice pour les personnes et groupes vulnérables, à travers des actions concrètes, participatives et coordonnées au niveau territorial.

Les initiatives éligibles devront contribuer à l'un ou plusieurs des domaines d'intervention suivants :

A. Soutien direct et accompagnement juridique et social : Les actions relevant de ce domaine visent à offrir une prise en charge globale et adaptée aux besoins des personnes vulnérables. Elles peuvent inclure :

- La mise en place de dispositifs de proximité pour l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'orientation des bénéficiaires.
- L'assistance juridique et parajuridique : information sur les droits, accompagnement dans les démarches administratives et judiciaires, médiation et recours.
- Le soutien psychologique et thérapeutique, individuel et collectif, favorisant la reconstruction personnelle et familiale.
- L'accompagnement médico-social : accès aux soins, appui à la couverture médicale, suivi des pathologies chroniques et des addictions.
- Le soutien économique et social : aide à la réinsertion, appui à la formation et à l'insertion professionnelle, reconstruction de liens familiaux et communautaires.
- La prise en compte des populations vulnérables : femmes, migrant-es, victimes de violences, les minorités, personnes en situation de handicap, ou personnes souffrant de troubles mentaux.

B. Renforcement des capacités des acteurs de l'accompagnement juridique : Ce domaine vise à améliorer les compétences et les outils des OSC, avocats, travailleurs sociaux et autres parties prenantes. Les projets pourront inclure :

- La formation des acteurs sur les droits humains, l'accompagnement juridique et psychosocial.
- Le développement d'outils pratiques pour l'orientation et le suivi des bénéficiaires.

- La mise en réseau des centres d'OSC pour créer un système d'orientation efficace.
- Le coaching et l'appui méthodologique pour renforcer les capacités organisationnelles et stratégiques des OSC.

C. Plaidoyer, sensibilisation et réforme des politiques publiques : Les projets peuvent viser à renforcer l'environnement institutionnel et juridique pour une meilleure protection des droits des personnes vulnérables. Les actions peuvent porter sur :

- L'analyse et le suivi des politiques publiques en matière de justice et de droits humains, ainsi que la production de notes de plaidoyer ou de position.
- La collecte, documentation et analyse de données relatives aux obstacles rencontrés par les groupes vulnérables dans l'accès à la justice.
- La sensibilisation du grand public et des décideurs à travers des campagnes, publications ou outils numériques.
- L'organisation de forums, séminaires et tables rondes multi-acteurs.
- Le renforcement des capacités des OSC locales en plaidoyer, communication stratégique et observation des droits humains.

D. Gouvernance locale, coordination et participation citoyenne : Les initiatives doivent contribuer à renforcer la coopération territoriale et la gouvernance participative autour des enjeux d'accès à la justice et de protection des droits humains. Les actions éligibles peuvent comprendre :

- La création et l'animation de plateformes locales ou régionales réunissant les différents acteurs publics, associatifs, économiques et académiques.
- La promotion de l'accès à la justice comme enjeu transversal dans les plans de développement territoriaux et les politiques locales.
- La participation active aux mécanismes de démocratie participative (pétitions, consultations, budgets participatifs, instances consultatives, etc.).
- La capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques locales en matière d'accompagnement juridique et social.
- La constitution de systèmes d'information partagés et d'outils de suivi participatif permettant de mesurer les avancées et d'alimenter le plaidoyer territorial et national.

Approches transversales et innovation sociale : Les projets devront intégrer des approches transversales et inclusives, en cohérence avec les valeurs des partenaires du projet. Ils seront encouragés à :

- Promouvoir l'égalité de genre et la diversité dans toutes les phases du projet.
- Garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap, des migrant-es et des minorités, en reconnaissant leurs besoins spécifiques.
- Mobiliser les outils numériques pour le suivi des bénéficiaires, la communication, la documentation ou la capitalisation.
- Expérimenter des formes d'innovation sociale et communautaire.
- Mettre en place des mécanismes d'évaluation participative pour mesurer l'impact et améliorer les pratiques.

6. Montant de l'enveloppe financière et période de mise en oeuvre:

L'enveloppe totale allouée aux subventions en cascade est fixée à **786 177 MAD**, destinée au financement d'environ quatre (4) projets.

Le montant de chaque subvention accordée sera compris entre **150 000 et 200 000 MAD**, selon la portée, la durée et les besoins spécifiques de l'action proposée, dans la limite de l'enveloppe globale

disponible.

La période de mise en œuvre des projets sélectionnés doit être comprise entre le 10 Avril et 30 Aout 2026.

7.Présentation de la demande :

Les dossiers de candidature doivent être remis en, par voie électronique à l'adresse suivante : consultances-maroc@asf.be, avant le **05 Avril 2025 à minuit**.